

Comité syndical du 18 mars 2026

DL2026_03/04

DÉLIBÉRATION REPRÉCISANT LE RETRAIT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE DU SYNDICAT MIXTE DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS, VALORIZON

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **jeudi 12 mars 2026**, s'est réuni, Maison de l'Économie
Circulaire, le **mercredi 18 mars 2026 à 10h**, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL 47 : Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Daniel BORDENEUVE, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes ARMELLINI, DUCOS, FOUNAUD-VEYSSET, PRELLON, MM. BARJOU, BIASOTTO, BORDENEUVE, BRUYERE, DERC, FLORIO, GOZZERINO, KLEIBER, LAVILLE, LORENZELLI, PIN, ROSIER, ROSO, SOUBIRON, VERDELET (19)

Représentés : M. BILIRIT par M. VERDELET, Mme BONNEAU par M. BORDENEUVE, M. BOUSQUIER par Mme DUCOS, M. DE COLOMBEL par M. SOUBIRON, Mme LAURENT par Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. GIRARDI par M. LORENZELLI, M. PONTTHOREAU par Mme ARMELLINI, Mme TONIN par M. BIASOTTO (8)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre BARJOU

Nombre de délégués présents : 19

Représentés : 8

TOTAL : 27

Etaient également présentes : Mmes Stéphanie GONZALO, Muriel BORY et Marie-Claude ARQUEY

DL2026_03/04

DÉLIBÉRATION REPRÉCISANT LE RETRAIT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE DU SYNDICAT MIXTE DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS, VALORIZON

Vu la délibération de principe DL2026_01/09 portant retrait du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers, ValOrizon ;

Vu la délibération complémentaire DL2026_01/09 bis apportant des compléments sur la délibération susmentionnée ;

Considérant que l'engagement du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne, qui n'intervient qu'au titre de la solidarité territoriale, est différent des contributions des autres membres, le retrait du département n'impacte pas l'enveloppe des contributions fixées en fonction de la population ;

www.valorizon.com

Considérant le rapport du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne actant les conditions financières pour 2026, soit uniquement le versement d'une contribution de 120 000 euros avant le retrait définitif qui devrait être effectif au 1^{er} juillet 2026 ;

Considérant que la nouvelle prise de contact orale avec le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne par le syndicat ValOrizon a de nouveau confirmé que son retrait du Syndicat :

- n'aurait aucun impact financier sur l'enveloppe des contributions fixées en fonction de la population des autres membres,
- ne donnerait lieu à aucune demande de compensation financière à la suite de son retrait.

Le Président demande aux membres du comité syndical de se positionner sur cette demande de retrait et des conditions financières telles qu'évoquées ;

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

- Article 1 : **APPROUVE** le retrait du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, à compter du 1^{er} juillet 2026 ;
- Article 2 : **APPROUVE** les conditions financières de retrait, comprenant uniquement le versement d'une contribution de 120 000 euros pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, étant entendu qu'il ne lui serait versé aucune contrepartie financière à la suite de ce retrait ;
- Article 3 : **PRÉCISE** que le retrait du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne n'impacte pas l'enveloppe des contributions fixées en fonction de la population des autres membres ;
- Article 4 : **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches afférentes à cette demande de retrait.

Résultats des votes

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Publication sur le site internet le 25 mars 2026

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président,

Ludovic BIASOTTO